

## DISCUSSION <sup>1</sup>

**Public (François-Bernard Huyghe) :** Une question pour Madame Vidal-Naquet. Il me semble que les actions liées aux contestations ou aux pétitions portent deux problèmes. Le premier problème c'est celui du « faux ». Nous avons tous entendu parler de ces pétitions signées par Shakespeare, Jaurès, etc. C'est un phénomène accentué par l'apparition de la technique d'*astroturfing*, l'utilisation d'algorithmes qui simulent l'activité d'êtres humains. Deuxième point, le contenu même de ces pétitions ou de ces demandes qui peuvent être uniquement fantasmagoriques ou imaginaires. Je pense à l'expérience au Danemark où les universitaires ont obtenu énormément de signatures à une pétition pour ne pas déplacer une statue historique alors que c'était un canular. Non seulement les participants peuvent ne pas exister, mais leur degré de responsabilisation peut varier, ce que Evgeny Morozov appelle le « slacktivism », l'activisme paresseux : on s'indigne d'un clic pour un sujet qui n'entraîne guère de conséquence dans notre vie, dans la réalité. Ce sont deux questions auxquelles très honnêtement je n'ai aucune réponse.

**Ariane Vidal-Naquet :** Je n'ai pas franchement de réponse non plus. Sur la vérification des participants au processus, concrètement, je ne sais pas comment il faudrait procéder. Alors que l'on parle du principe de citoyen-législateur fondé sur l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, n'importe qui peut être législateur, n'importe quel être fantasmagorique ou n'importe quel citoyen du monde entier. Il est possible d'avoir une vision très universaliste en se réjouissant que les internautes coréens puissent participer à la loi sur le numérique. Par rapport à la loi Lemaire, j'ai été surprise que cette loi ait été ouverte au monde entier et qu'il y ait eu beaucoup de contributions étrangères sur internet.

En ce qui concerne le contenu des pétitions, il y en a de très fantaisistes notamment sur le site de la Maison-Blanche (« il faut déplacer la fête d'Halloween un samedi » par exemple) ou de très sérieuses (« déclarer le Ku Klux Klan comme organisation terroriste »). Le problème est que les pétitions délirantes nécessitent aussi une réponse de la Maison-Blanche car elles ont atteint les 100.000 signatures. Les services de la présidence devront donc expliquer pourquoi cela n'est pas possible.

S'agissant de l'initiative citoyenne européenne, c'est très sérieux ; les propositions sont de vraies propositions sérieuses : le nombre de signatures nécessaires et la répartition géographique ont un impact certain. *A contrario*, pour les États-Unis, 100.000 signatures ce n'est rien.

**Public (Pascal Jan) :** Les exposés ont été très riches, très intéressants, mais ils soulèvent pour moi de nombreuses questions. Première chose, de quel citoyen parle-t-on ? Le citoyen, cela veut dire quelque chose juridiquement. On parle d'e-démocratie, de démocratie connectée, on se réfère toujours au citoyen, mais sans véritablement définir qui est le citoyen. Dommage d'ailleurs qu'Axelle Lemaire ne soit pas là car nous aurions pu avoir un échange très vif : avec la loi sur le numérique,

<sup>1</sup> Les coordonnateurs souhaitent remercier Robin Trabut, doctorant contractuel et membre du CDPC Jean-Claude Escarras de la Faculté de droit de l'Université de Toulon, qui a assuré la retranscription des débats ici publiés.

beaucoup de connexions et d'interactions correspondaient à du lobby. C'est le problème de l'identification IP et autres, desdits citoyens, qui ne sont en rien des citoyens. C'est tout simplement la traduction par un autre moyen de la possibilité d'influencer la rédaction de la loi ou d'un décret. Le décret de la loi sur la transition énergétique a été ouvert à la consultation. Le problème ne concerne pas que le législateur, mais aussi le pouvoir réglementaire. Il y a eu un vrai problème, parce que ce sont des « citoyens » qui avancent cachés, masqués, pour modifier la loi. Et cela pose le problème du lobbying. Je ne vois absolument aucun inconvénient à ce que ce soit d'une transparence la plus totale, je pense que cela fait partie de la confection de la loi, mais faut-il encore l'assumer. Parce que là on se réjouit d'une participation, mais laquelle ? Cela me pose déjà un problème : qui intervient à l'encontre des gouvernements ? Après, je suis tout à fait d'accord avec toi Jean-Philippe sur la façon dont tu as présenté les choses.

Le second point, j'ai l'impression que la question de la démocratie connectée ou numérique nous fait retrouver un vieux débat : cette démocratie serait confisquée par les élus, c'est donc une critique très sérieuse, cinglante par rapport à ce que sont les élus, ce qu'ils représentent, ce qu'ils peuvent faire. Cela est souvent dit, mais je trouve qu'on ne va pas assez loin dans cette approche-là. J'ai l'impression, à lire puis à vous écouter tous les deux, que l'on est face à une sorte de « village de citoyens », quelque chose à côté des structures traditionnelles. Finalement, est-ce que quelque part ce n'est pas la revanche de Rousseau contre Sieyès ? Est-ce que quelque part - Rousseau c'est la démocratie, Sieyès c'est le régime représentatif - en incluant le citoyen à chaque instant, ce dernier peut agir sur la norme et éventuellement créer une fièvre normative ? À chaque instant, le citoyen peut agir sur la norme comme les assemblées primaires, pour faire court, dans le projet de 1793.

Dernier élément sur le contrôle, lorsque l'on relit les écrits et que l'on analyse bien la pensée de Sieyès, le régime représentatif est lié chez lui à l'émergence de la société commerciale. Aujourd'hui, il est souhaité que les citoyens participent tout le temps - fièvre normative -, mais est-ce qu'il en a le temps ? Comment peut-il trier l'information, comment peut-il hiérarchiser l'information, comment peut-il s'assurer de la pertinence de l'information ? Cela me pose un vrai problème. Il s'agit d'une démocratie réactive, même si, certes avec la loi Lemaire c'est une démocratie « participative », ou au moins la participation directe à une œuvre normative. En tout cas, c'est plus pour critiquer que pour approuver, c'est donc à sens unique. Nous n'insistons pas assez par rapport aux réseaux sociaux, nous sommes dans un total enfermement : nous sommes des amis des amis, nous reproduisons les critiques des critiques, nous nous enfermons donc dans une information, nous ne sommes pas du tout objectifs pour apporter une vision critique par rapport à la norme. Cela traduit un certain malaise par rapport à cela, non pas que ce ne soit pas nécessaire, mais cela peut déstructurer, en tout cas cela affaiblit considérablement les institutions représentatives. Je suis assez critique, en tout cas, je ne suis pas optimiste par rapport à cette démocratie.

**Public :** Je m'intéresse au numérique avec des Japonais, des francophones, des Canadiens, des Américains, des Sud-américains, nous avons une vision assez globale d'internet et le mot qui revient le plus souvent est « ambivalence ». Bien sûr que les citoyens vont de plus en plus participer, moi

aussi en tant que citoyen j'ai cliqué sur des sites, mais je ne clique plus, parce que je n'ai plus le temps de cliquer ! Parce que cela prend du temps de cliquer, et cela prend du temps sur ma réflexibilité, sur ma réflexion personnelle, sur mon for intérieur même. La question du temps est essentielle : on parle du *speed dating*, de « ma thèse en 180 secondes », mais jusqu'où va-t-on aller ? Nous allons arriver à ce que la foule remplace le peuple comme l'écrivait Victor Hugo. Cela aboutit, comme aux États-Unis, à l'arrivée de Donald Trump au pouvoir. Il faut regarder les choses en face, internet c'est ambivalent, c'est un monde de surveillance : 300.000 Chinois sont payés par le parti communiste pour surveiller le monde d'internet. C'est un monde de réseau fermé parce qu'on est dans l'entre-soi. Le monde de l'internet est un miroir déformé. Tout le monde n'est pas sur le net en permanence, et il y a même un commencement de recul, il y a des jeunes qui ne sont plus aussi connectés qu'avant car ils ont été en « surchauffe informationnelle ». Ma question rejoint le malaise de notre hypermodernité : jusqu'où va-t-on aller dans la rétractation du temps ? Pour réfléchir, il faut du temps... quel bonheur d'avoir quelques jours pour soi.

**Public :** Juste des réflexions générales, je partage ce qui a été dit auparavant. Il me semble que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si de nouvelles modalités techniques permettent de mieux réaliser une ambition d'organisation sociale : la possibilité pour les citoyens de produire les normes qui leur sont destinées. Ces techniques permettent-elles de pallier les crises de la démocratie actuelle, notamment la crise de la représentativité ? Ce qu'a dit Ariane Vidal-Naquet clôt finalement le débat. Il y a un paradoxe du numérique, de ce point de vue, puisqu'il est censé améliorer la représentativité alors même que les participants, par internet, ne sont pas représentatifs. En affirmant qu'internet permet une meilleure démocratie, on compense le manque de représentativité... mais il n'y en a aucune. Je trouve inquiétant que l'on s'en remette à internet, à la démocratie numérique, alors que la représentativité en est absente. Est-ce que ce n'est pas un moyen de ne pas régler les problèmes ? Au contraire, je pense que cela renforce les problèmes : quelle représentativité ? Qui vote ? C'est une « arnaque » totale en réalité que de laisser croire que cela peut remplacer la logique représentative, c'est illusoire et cela cache les enjeux de pouvoir, ce qui est très inquiétant.

**Ariane Vidal-Naquet :** Je vais faire une réponse collective sur la crise de la représentativité et le manque de représentativité des participants. Sur le lobbying, c'est intéressant puisque la plupart des organismes qui promeuvent la co-législation estiment qu'il n'y aura pas de lobbying. C'est aussi ce que défend Axelle Lemaire. Justement, dans le rapport d'application (qui s'apparente plus à une enquête) sur la loi Lemaire, il y a eu toute une série de questions posées à ceux qui ont participé : qui êtes-vous ? Homme ou femme ? Quel âge ? Représentation institutionnelle ou non ? Derrière cette enquête, il y a bien la conscience qu'il y a des associations et donc du lobbying. Je me dis que cela dépend quand même du sujet abordé par rapport au « taux de lobbying ». Pour le droit de pétition, il semble que cette immixtion du lobbying est assez nette. Pour les études d'impact qui accompagnent les projets de loi, on a l'impression qu'il y a beaucoup de contributions qui se recoupent et qui sont rédigées de la même manière, mettant en évidence qu'il y a eu derrière une influence bien plus institutionnelle. Par contre, pour les contributions à la loi Leonetti sur la fin de vie, c'est la « Cour des

Miracles » (« mon chien est mort, c'est horrible »...) : il y a très peu de contenu juridique, et curieusement, on ne voit pas apparaître de lobbying, en tout cas ce n'est pas visible.

Pour la revanche de Rousseau sur Sieyès : oui et non. En réalité, dans tous ces mécanismes, le pouvoir reste entre les mains du législateur. En réalité, où que ce soit dans le monde, ces initiatives n'aboutissent pas. Je m'avance beaucoup, évidemment je n'ai pas fait une étude exhaustive, mais dans ce que j'ai étudié il n'y a qu'une initiative qui a abouti, c'est peu. C'est un « gadget institutionnel » : on croit que cela va révolutionner la chose, il n'en est rien ; mais c'est très embêtant de dire que les résultats sont très mitigés ou très faibles, alors que l'on est en train d'instiller le ver dans le fruit, je vous rejoins donc complètement.

**Président (Jean Gicquel) :** Je saisis l'opportunité offerte par ce rapprochement entre Rousseau et Sieyès, pour dire que cela me fait songer à la fameuse intervention dans le domaine des idées politiques de Saint-Simon, l'État industriel, avec l'apologue des abeilles et des frelons ; dans le sens de dire que les représentants au sens ordinaire du terme sont des parlementaires avec un rôle très mineur. C'était peut-être hardi comme rapprochement Saint Simon et le numérique. L'un des grands thèmes aujourd'hui c'est la trahison des élites. Aujourd'hui, on entend, on lit que les élites ne s'intéressent plus ni au pouvoir politique, ni à l'ENA, mais à l'argent. Est-ce que c'est vrai, est-ce que c'est faux ? Est-ce qu'il y a une relation de cause à effet ? Peut-être que l'on ne va pas refaire le monde, même si c'est possible en colloque. Cette trahison des élites apparaît de plus en plus présente dans le débat des idées.

Pascal faisait allusion au fait que l'on s'intéresse beaucoup au domaine législatif, mais qu'on doit s'intéresser aussi au domaine réglementaire. Vous savez que chaque année, c'est une spécificité sénatoriale, a lieu un débat sur le bilan du décret d'application. Dernièrement, il y avait notamment un rapport où le Secrétaire général du Gouvernement expliquait comment le délai raisonnable est respecté entre le moment où la loi est promulguée et la publication des décrets. Il indiquait notamment que la première étape, la plus importante, au lendemain du vote, c'est la rencontre avec les représentants des forces vives de la Nation. En bref, il s'agit de la réunion systématique, à Matignon, des groupes de pression intéressés... et cela va tout à fait dans le sens que Pascal a indiqué.

**Jean-Philippe Derosier :** Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce qui a été dit. Sinon tempérer ce qui a été dit sur Donald Trump et qu'aucun réseau social ne l'avait prédit. Certains l'avaient prédit, mais personne n'a voulu les écouter. Dès l'été 2016, Michael Moore avait très précisément démontré que Donald Trump allait gagner (démonstration démocratique très intéressante et très fouillée) et personne ne l'a écouté. Enfin, peut être que si, mais moi-même j'étais prêt à mettre mon billet sur le fait qu'Hillary Clinton allait gagner. Il y a aussi des chercheurs qui avaient démontré que Donald Trump allait gagner, mais personne ne les a écoutés, donc c'est à prendre au sérieux.

En ce qui concerne les lobbies - un sujet qui me passionne -, en France, c'est un peu un « gros mot », donc personne ne veut le prononcer, ni les lobbyistes eux-mêmes ni les institutionnels gouvernants, donc puisque personne ne veut le prononcer, personne ne veut s'en saisir. Puisque personne

ne s'en saisit, cela devient forcément un « gros mot » parce que c'est la pagaille, les lobbyistes deviennent de « grands méchants ». Quand on dit lobbies, on pense tabac, et quand on pense tabac, on pense santé publique. Donc les lobbies veulent tous nous tuer, pour aller très vite. Mais les lobbies c'est bien, c'est même indispensable, je suis un grand défenseur des lobbies. Heureusement qu'il y a des lobbies pour structurer un petit peu le fonctionnement de la démocratie. J'ai toujours soutenu que les lobbies sont à la démocratie ce que les groupes parlementaires sont au Parlement. C'est-à-dire, qu'ils structurent par courant d'idée, par groupe d'intérêt (intérêt politique au sein des groupes parlementaires au Parlement et des intérêts économiques au sein des lobbies) ; même s'il ne faut pas leur livrer les clés de la démocratie et que cette dernière ne soit plus qu'une démocratie des lobbies. Mais à l'inverse, que les acteurs économiques n'aient absolument aucune partie prenante dans le monde démocratique serait également terrible. À partir du moment où on légifère, ce qui vient d'être fait, sur les lobbies, que leur existence est reconnue, qu'ils sont encadrés, pour éviter que ce soit la pagaille ; et en outre, il n'y a pas que des lobbies du tabac ou des opérateurs économiques. Rien n'empêche de faire un groupement d'intérêt sur les intérêts démocratiques, les intérêts de la société civile. Même si je n'aime pas trop ce terme, cela distingue société militaire et civile, et par conséquent les politiques sont de la société civile. Quand il existe des plateformes comme celles que j'ai mentionnées tout à l'heure, cela peut être apparenté à une forme de lobby. Le collectif « Nous citoyen » qui voulait introduire un candidat à l'élection présidentielle qui serait issu de la société civile là encore, cela peut être une forme qui peut déboucher sur des lobbies, tout comme « Nuit debout ».

Il s'agit d'autant d'éléments qui permettent de pallier ce problème de temps, car ce temps est effectivement un vrai problème. Nous sommes tous pris par ce problème de temps. Nous recevons une multitude d'informations que nous ne lisons pas, parce que nous n'avons pas le temps. Nous tous sommes les mieux placés pour effectuer un certain contrôle sur ce que font les gouvernants sans même être des responsables politiques justement, mais nous n'avons pas le temps. Au-delà de nous, professeurs de droit constitutionnel, les citoyens qui ne le sont pas, les citoyens normaux même si on l'est aussi, ont-ils la compétence pour le faire ? Faire la loi, c'est un travail, et comme tout travail cela suppose des compétences, cela suppose au moins un savoir-faire. Contrôler les gouvernants cela suppose également des compétences. Il y a donc la question du temps, mais aussi de la compétence. Et là justement, les lobbies, à condition qu'ils soient encadrés et que l'on ne les considère pas comme des « gros mots », peuvent structurer tout cela parce qu'ils peuvent offrir un certain nombre de compétences et prendre en charge le temps (puisque cela deviendrait leur mission et cela serait dans leur intérêt) puisque le citoyen classique n'a pas le temps.

Les participations citoyennes à l'élaboration de la loi, c'est un « bal masqué », c'est des lobbies évidents. Et même lorsque l'on parlait de la fin de vie, c'était du lobby : catholique ou médecin, mais pas forcément porté par eux. Les adresses IP ne servent à rien car ce sont des citoyens non « lobbisés » qui sont en réalité saisis par les lobbies. Le lobby envoie le message à poster en demandant une légère adaptation. C'est pour cette raison que l'on a parfois 3.000 fois le même message, et sur la fin de vie, c'était très flagrant.

---

Pour terminer avec cette revanche de Rousseau et Sieyès : je pense qu'ils ne sont pas incompatibles. Là où la démocratie est exclusivement représentative, cela pose un certain nombre de problèmes, la démocratie exclusivement directe également. En revanche, un mélange des deux, associé à la démocratie connectée, me paraît faisable. Il est possible, là encore, non pas d'inventer, mais d'introduire des mécanismes numériques pour rafraîchir des mécanismes anciens ; y compris des mécanismes de 1793 avec les assemblées citoyennes et la possibilité de validation référendaire à partir d'un certain nombre de signatures. Aujourd'hui, nous avons des moyens techniques suffisants pour permettre que tout cela passe par internet : nous payons nos impôts sur internet, nous pourrions faire des processus de validation ou d'invalidation de la voix par internet ou par des processus électroniques. Tout cela requiert évidemment un encadrement, cela ne se fait pas d'un claquement de doigts, mais tout cela me paraît possible et même indispensable.

*Président (Jean Gicquel) :* Je voulais remercier notre collègue pour son intervention sur le temps et l'informatique. Et comme l'on m'a chargé des propos conclusifs et que je me demandais ce que j'allais dire, vous m'avez donné un espoir et je vous en remercie. Pour revenir sur ce qu'a dit Jean-Philippe sur le problème de l'élaboration de la loi, rappelons qu'il y a dans les assemblées des parlementaires dont chacun reconnaît la grande qualité. Mais nous avons découvert, au moment où les assemblées se sont ouvertes à la déontologie, que les collaborateurs, les assistants parlementaires, n'avaient pas toujours un rôle au service des représentants, mais représentaient des groupes de pression ce qui posait des problèmes de déontologie, au sens général du terme évidemment, mais aussi dans leur relation avec le député ou le sénateur. À ma connaissance, c'est une question qui n'a pas été tranchée dans le vif du sujet.